

REGLEMENT DE JEU

Grand concours d'hiver à la Bibliothèque Rose et Verte

ARTICLE I – ORGANISATEUR

HACHETTE LIVRE – Département Hachette Jeunesse Licences, Bibliothèque Rose et Verte, Société Anonyme au capital de 6.260.976 euros, dont le siège social est situé au 58 rue Jean Bleuzen – 92170 – Vanves, France, et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 602 060 147, (ci-après « l'Organisateur »), organise le présent Jeu Grand concours d'hiver à la Bibliothèque Rose et Verte (ci-après le « Jeu ») régi par le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE II – ACCEPTATION

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,
- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU PRESENT REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT DU JEU EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA BIBLIOTHEQUE ROSE ET VERTE : [HTTPS://WWW.BIBLIOTHEQUEROSE.COM](https://www.bibliothequerose.com) (CI-APRES LE « SITE ») SUR LA PAGE DU JEU ACCESSIBLE A L'ADRESSE SUIVANTE : [HTTPS://WWW.BIBLIOTHEQUEROSE.COM/JEU/GRAND-CONCOURS-DHIVER-LA-BIBLIOTHEQUE-ROSE-ET-VERTE](https://www.bibliothequerose.com/JEU/GRAND-CONCOURS-DHIVER-LA-BIBLIOTHEQUE-ROSE-ET-VERTE)

ARTICLE III – PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure/mineure résidant en France métropolitaine à l'exception des mandataires sociaux, représentants, associés, employés (en ce compris les membres de leurs familles) de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d'une personne mineure non émancipée doit se faire avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

Les participants mineurs devront être autorisés à participer par leurs représentants légaux.

Toute participation d'un mineur non autorisée ses représentants légaux n'est pas prise en compte.

Il n'est accepté qu'une seule participation par personne au Jeu, l'Organisateur pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l'exercice de vérifications les concernant et/ou de leur éventuelle exclusion subséquente.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.

Le Jeu débute le **16/11/2025 à 12:00** et s'achève le **30/12/2025 à 17:00**.

Les participants peuvent accéder et participer au Jeu via le Site <https://www.bibliothequerose.com> sur la Page [HTTPS://WWW.BIBLIOTHEQUEROSE.COM/JEU/GRAND-CONCOURS-DHIVER-LA-BIBLIOTHEQUE-ROSE-ET-VERTE](https://www.bibliothequerose.com/JEU/GRAND-CONCOURS-DHIVER-LA-BIBLIOTHEQUE-ROSE-ET-VERTE), sous les réserves décrites à l'Article VII du présent Règlement, et après avoir complété et envoyé le formulaire de participation.

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur et/ou de ses prestataires techniques font foi.

Toutes les informations demandées au sein du bulletin de participation doivent être obligatoirement complétées par les participants. Toute participation incomplète et/ou non transmise à l'Organisateur conformément au présent Règlement n'est pas prise en compte.

ARTICLE IV – MODALITES

Pour participer au Jeu, chaque participant devra se rendre à l'adresse URL indiquée à l'Article III du présent Règlement afin de jouer au jeu vidéo en ligne « *Tape sur les images* », disponible sur la Page dédiée et indiquée à l'Article III du présent Règlement.

Le jeu vidéo en ligne « *Tape sur les images* » est jouable sur ordinateur, tablette et smartphone. Le but du jeu consiste à : 1) se rendre à l'adresse URL indiquée à l'Article III du présent Règlement. 2) Jouer au jeu vidéo en ligne « *Tape sur les images* » disponible sur la Page dédiée et indiquée à l'Article III du présent Règlement. 3) Le but du jeu consiste à cliquer sur les images avant qu'elles ne disparaissent pour gagner le plus de points possible dans le dans le délai imparti.

Parmi l'ensemble des participants, les quinze (15) premiers joueurs du classement des meilleurs scores seront désignés comme les gagnants du jeu.

En cas d'égalité parfaite des meilleurs scores/temps entre plusieurs participants, les quinze (15) gagnants seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des participants ayant réalisé lesdits meilleurs scores.

Un suppléant peut être tiré au sort pour les cas où un ou plusieurs participants désignés comme gagnants n'ont pas la qualité pour participer, altèrent le bon déroulement du Jeu, ne respectent pas le présent Règlement ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le lot à un autre participant.

ARTICLE V – LOTS

Les lots mis en jeu sont pour chaque gagnant et par ordre de classement :

Lot 1 : LEGO : Book Nook : le Poudlard Express, d'une valeur de 99.99€ TTC & La maison sur la plage de Lilo et Stitch, d'une valeur de 89.99€ TTC ; BBRV : Le Club des Cinq - Collector, d'une valeur de 19.90€ TTC ; HJL : Pokémon - Boîte de cartes Quiz, d'une valeur de 7.90€ TTC

Lot 2 : LEGO : Book Nook : le Poudlard Express, d'une valeur de 99.99€ TTC ; BBRV : Agent Stitch – Collector, d'une valeur de 19.90€ TTC ; HJL : Stranger Things - Le Jeu, d'une valeur de 19.90€ TTC

Lot 3 : LEGO : La maison sur la plage de Lilo et Stitch, d'une valeur de 89.99€ TTC ; BBRV : Miraculous Collector - L'intégrale, d'une valeur de 19.90€ TTC ; HJL : One Piece - Le Jeu - L'équipage du chapeau de paille, d'une valeur de 19.90€ TTC

Lot 4 : LEGO : Privet Drive : la visite de tante Marge, d'une valeur de 89.99€ TTC ; BBRV : Pokémon Collector - L'intégrale de Galar, d'une valeur de 19.90€ TTC ; HJL : Pokémon - Boîte de cartes Quiz, d'une valeur de 7.90€ TTC

Lot 5 : LEGO : Privet Drive : la visite de tante Marge, d'une valeur de 89.99€ TTC ; BBRV : Pokémon Collector - L'intégrale de Kanto, d'une valeur de 19.90€ TTC ; HJL : Grizzy - Boîte de cartes - Jeu de bataille, d'une valeur de 7.90€ TTC

Lot 6 : LEGO : Privet Drive : la visite de tante Marge, d'une valeur de 89.99€ TTC ; BBRV : La trilogie de Fleurville - L'intégrale, d'une valeur de 19.90€ TTC ; HJL : Les Monsieur Madame - Boîte de cartes - Memory, d'une valeur de 7.90€ TTC

Lot 7 : LEGO : Le monstrueux livre des monstres, d'une valeur de 59.99€ TTC ; HJL : Stranger Things - Jeu de 54 cartes, d'une valeur de 7.90€ TTC ; BBRV : Fantômette NED 01 - Les Exploits de Fantômette, d'une valeur de 6.50€ TTC & Fantômette NED 02 - Fantômette contre le hibou, d'une valeur de 6.50€ TTC

Lot 8 : LEGO : Le monstrueux livre des monstres, d'une valeur de 59.99€ TTC ; HJL : Les Schtroumpfs - Boîte de cartes - Memory, d'une valeur de 7.90€ TTC ; BBRV : Ma vie, mes amis, mon collège 01 - Une rentrée mouvementée, d'une valeur de 6.50€ TTC & Ma vie, mes amis, mon collège ! 02 - Populaire à tout prix, d'une valeur de 6.50€ TTC

Lot 9 : LEGO : Le monstrueux livre des monstres, d'une valeur de 59.99€ TTC ; HJL : Grizzy - Boîte de cartes - Jeu de bataille, d'une valeur de 7.90€ TTC ; BBRV : Harold et les dragons 01 - Comment dresser votre dragon, d'une valeur de 6.50€ TTC & Harold et les dragons 02 - Comment devenir pirate ?, d'une valeur de 6.50€ TTC

Lot 10 : LEGO : La balade en moto de Hagrid et Harry, d'une valeur de 49.99€ TTC ; HJL : Stranger Things - Jeu de 54 cartes, d'une valeur de 7.90€ TTC ; BBRV : Mystery Lane 01 - Le voleur invisible, d'une valeur de 5.90€ TTC & Mystery Lane 02 - Le Chevalier Maléfique, d'une valeur de 5.90€ TTC

Lot 11 : LEGO : La balade en moto de Hagrid et Harry, d'une valeur de 49.99€ TTC ; HJL : Barbie - Boîte de cartes - Jeu des 7 familles, d'une valeur de 7.90€ TTC ; BBRV : Belfort & Lupin 01 - Mission perruque, d'une valeur de 5.90€ TTC & Belfort & Lupin 02 - Le crime d'Ariane, d'une valeur de 5.90€ TTC

Lot 12 : LEGO : La balade en moto de Hagrid et Harry, d'une valeur de 49.99€ TTC ; HJL : Les Schtroumpfs - Boîte de cartes - Memory, d'une valeur de 7.90€ TTC ; BBRV : Mermaid Magic 01 - Les perles de Neptune, d'une valeur de 5.90€ TTC & Mermaid Magic 02 - À la surface, d'une valeur de 5.90€ TTC

Lot 13 : LEGO : Aventure en Magicobus, d'une valeur de 49.99€ TTC ; HJL : Pokémon - Boîte de cartes Quiz, d'une valeur de 7.90€ TTC ; BBRV : Ma vie, mes copines 01 - Vive la rentrée !, d'une valeur de 5.90€ TTC & Ma vie, mes copines 02 - Le délégué de classe, d'une valeur de 5.90€ TTC

Lot 14 : LEGO : Aventure en Magicobus, d'une valeur de 49.99€ TTC ; HJL : Barbie - Boîte de cartes - Jeu des 7 familles, d'une valeur de 7.90€ TTC ; BBRV : Minecraft 01 - La montagne, d'une valeur de 5.90€ TTC & Minecraft 02 - Le dragon, d'une valeur de 5.90€ TTC

Lot 15 : LEGO : Aventure en Magicobus, d'une valeur de 49.99€ TTC ; HJL : Les Monsieur Madame - Boîte de cartes - Memory, d'une valeur de 7.90€ TTC ; BBRV : Mes amis les chevaux 01 - Un nouveau pensionnaire, d'une valeur de 5.90€ TTC & Mes amis les chevaux 02 - La grande compétition, d'une valeur de 5.90€ TTC

La valeur commerciale totale des dotations du présent Jeu est de **mille cinq cent onze euros et cinquante-quatre centimes (1511,54€ TTC)** TTC.

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des lots à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des lots augmente, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les lots sont non cessibles, nominatifs, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange.

ARTICLE VI – INFORMATION

L'annonce des gagnants est effectuée par courriel à compter du 31/12/2025 à 9h.

Seuls les gagnants sont informés et il n'est adressé aucun courriel, appel téléphonique, courrier postal, message privé ou tout autre message aux participants qui n'ont pas gagné.

Les gagnants sont informés par l'Organisateur par courriel des modalités de remise de leurs lots, et notamment des informations nécessaires à leur réception, à l'adresse électronique renseignée lors de leur participation au Jeu. Si dans un délai de **quinze (15) jours** après l'envoi de ce courriel, les gagnants ne confirment pas par retour leur acceptation (i) du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. De même, tout lot retourné par *La Poste*®, *Chronopost*®, *UPS*® ou tout autre prestataire de service tiers similaire comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au présent Règlement.

Toute modification des coordonnées renseignées au moment de la participation ayant pour conséquence l'impossibilité de contacter le(s) gagnant(s) aux fins de confirmation desdites coordonnées entraîne la perte du lot sans qu'aucune revendication ne puisse être émise à l'encontre de l'Organisateur.

Aux fins du Règlement, les participants font éléction de domicile à l'adresse postale indiquée lors de leur inscription au Jeu ou dans leur courriel de confirmation de l'acceptation du lot.

ARTICLE VII – RESPONSABILITES

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, REPORTER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU A TOUT MOMENT ET POUR TOUTE RAISON, SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURE ET DE VALEUR COMMERCIALE SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS, ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE *La Poste*®, *CHRONOPOST*®, *UPS*® OU DE TOUT AUTRE PRESTATAIRE DE SERVICE TIERS SIMILAIRE.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII – DONNEES PERSONNELLES

Les caractéristiques des traitements de données personnelles des participants (ci-après les « Données ») réalisés par l'Organisateur dans le cadre de leur participation au Jeu sont les suivantes :

Finalités de traitement	Données traitées	Bases légales de traitement	Durées maximales de conservation des Données
Participer au Jeu	Nom, prénom, date de naissance, du participant mineur Nom, prénom, adresse e-mail du représentant légal	Consentement	Un (1) an après la clôture du Jeu
Annoncer le(s) gagnant(s) du Jeu	Nom, prénom du gagnant mineur Nom, prénom, adresse e-mail du représentant légal		
Envoyer au(x) gagnant(s) du Jeu le(s) lots(s)	Nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone portable du représentant légal		

L'Organisateur, destinataire et responsable de traitement, a désigné un Délégué à la Protection des Données personnelles (*Data Protection Officer* ou DPO).

Les Données sont hébergées au sein de l'Union Européenne et/ou dans des pays tiers assurant un niveau de protection adéquat en vertu d'une décision d'adéquation adoptée par la Commission Européenne et/ou conformément aux clauses contractuelles types approuvées par la Commission Européenne.

Certaines Données seront transmises, le cas échéant, à des tiers prestataires techniques sous-traitants de l'Organisateur ou à des partenaires de l'Organisateur pour les seules finalités de traitement listées dans le tableau ci-dessus.

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation et d'opposition qu'ils peuvent exercer selon les modalités précisées au sein de la charte des données personnelles du Site visé à l'Article II du présent Règlement.

Les participants peuvent définir des directives quant au sort de leurs Données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs Données mais acceptent, le cas échéant, que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Pour en savoir plus sur le traitement de leurs Données et l'exercice de leurs droits, les participants peuvent consulter la charte des données personnelles de l'Organisateur <https://www.bibliothequerose.com/charte-des-donnees-personnelles/> disponible sur le Site visé à l'Article II du présent Règlement.

ARTICLE IX – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction et la représentation totale ou partielle des éléments du Jeu, de l'univers et de l'ouvrage faisant l'objet du Jeu ainsi que de toute ou partie de la Page et/ou du Site de l'Organisateur visé(s) à l'Article II du présent Règlement sont interdites.

ARTICLE X – DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Le présent Règlement est soumis aux dispositions du droit français.

Toute réclamation doit être adressée par écrit au plus tard quinze (15) jours après la date de clôture du Jeu, seule la date du cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale suivante :

**HACHETTE LIVRE – Hachette Jeunesse Licences
Bibliothèque Rose et Verte
58 rue Jean Bleuzen
CS 70007
92178 – Vanves CEDEX, France**

En cas de litige se rapportant au Jeu, les participants/gagnants et l'Organisateur s'engagent à rechercher préalablement et de bonne foi une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, tout litige relatif au Jeu sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.